

Égide : vers la reconnaissance de la musique traditionnelle bretonne comme commun culturel

L'articulation entre propriété intellectuelle et biens communs, dans le contexte des pratiques artistiques et culturelles communautaires fondées sur un répertoire qualifié de « tradition populaire », constitue aujourd'hui un enjeu culturel et sociétal majeur. Le monde de la musique traditionnelle bretonne est pleinement concerné. Plusieurs litiges opposant artistes et collectifs autour des questions de propriété intellectuelle ont déjà mis en lumière la complexité de ces rapports.

LE PROJET ÉGIDE : EXPLORER LES COMMUNS CULTURELS

Porté par l'Aède et la CRESS Bretagne, le projet Égide (janvier–septembre 2025) a exploré la faisabilité d'un modèle alternatif de création et de gouvernance culturelle fondé sur la logique des communs culturels.

Depuis 2023, l'Aède, société d'innovation sociale et culturelle basée en Bretagne, mène des recherches-actions sur les innovations sociales, les droits culturels et la gouvernance participative. Après avoir identifié plusieurs affaires emblématiques ayant opposé artistes et collectifs, elle a initié une recherche participative sur la propriété intellectuelle dans les musiques traditionnelles bretonnes. La CRESS Bretagne a répondu favorablement pour s'y associer, dans une volonté partagée d'explorer de nouveaux modèles collectifs.

À la suite d'un diagnostic et d'une concertation territoriale, Égide s'est structuré autour de ces deux acteurs et en partenariat avec le CREM (Université Rennes) et Denez Marchand (élu à la Culture au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine), afin de mieux comprendre les enjeux de reconnaissance des pratiques de créations et d'interprétations tout en les inscrivant dans une culture partagée fondée sur le collectif et la transmission.

Lauréat de l'appel à projets Tissage, Égide s'inscrit dans une démarche d'expérimentation visant à reconnaître la musique traditionnelle bretonne comme commun culturel immatériel. Une étude de faisabilité, menée par Lucie Hild (master), en a précisé les contours.

UN ECOSYSTEME CULTUREL DYNAMIQUE MAIS FRAGILE

Les travaux d'Égide confirment la vitalité du milieu des musiques traditionnelles bretonnes, animé par une grande diversité d'acteurs — musiciens, associations, structures fédératives, festivals et médias locaux — et reposant sur un engagement bénévole fort.

Cependant, l'étude met en évidence plusieurs fragilités :

- la précarité des professionnels du secteur ;
- une dépendance marquée aux financements publics ;
- une fragmentation institutionnelle freinant la construction d'une stratégie commune.

LES LIMITES DU CADRE JURIDIQUE ACTUEL

L'enquête confirme que le droit de la propriété intellectuelle s'adapte mal à des pratiques issues de la transmission orale. Trois constats majeurs se dégagent :

1. Les logiques de création collective et de circulation libre des œuvres entrent en tension avec le droit d'auteur individuel.
2. Ces incertitudes juridiques freinent la coopération et la transmission.
3. Elles posent plus largement la question de l'équilibre entre protection individuelle et préservation du patrimoine commun.

Il apparaît nécessaire de clarifier les règles d'usage, de transmission et de reconnaissance des œuvres traditionnelles — qu'elles soient reprises dans leur forme originale, arrangées ou qu'elles servent d'inspiration à de nouvelles créations — afin d'assurer à la fois la diversité des pratiques et la durabilité économique du secteur.

Cette équation appelle une refonte des modèles économiques et la création de nouvelles formes de valorisation et de gouvernance collective adaptées aux spécificités de ce milieu.

LES DEFIS D'UNE EXPERIMENTATION COLLECTIVE

Le réseau de la musique bretonne s'appuie sur un tissu associatif dense et sur de nombreux artistes professionnels. Sa richesse et sa diversité, bien que sources de vitalité, compliquent la mobilisation autour d'enjeux complexes - politiques, juridiques ou philosophiques - souvent éloignés des préoccupations quotidiennes du terrain. Un travail de pédagogie et de construction d'une culture commune s'avère donc essentiel avant toute expérimentation collective d'envergure.

VERS UNE RECHERCHE PARTICIPATIVE SUR LES COMMUNS CULTURELS

La première phase d'Égide ouvre, cependant, des perspectives prometteuses dans le cadre d'un changement de paradigme de la reconnaissance des musiques traditionnelles bretonnes. Elle invite à repenser les cadres économiques et juridiques du secteur, en plaçant la coopération et la participation au cœur de la durabilité.

Deux axes structurent la poursuite du programme :

- un volet de recherche fondamentale, destiné à préciser le cadre conceptuel et juridique des communs culturels appliqués aux musiques de tradition orale ;
- un ensemble d'expérimentations de terrain, menées avec les acteurs culturels bretons pour tester de nouveaux outils de gouvernance et de reconnaissance collective.

Cette démarche vise à instaurer une co-construction entre chercheurs et praticiens et à poser les bases d'une gestion concertée des ressources culturelles communes. La poursuite du programme en 2025–2026 permettra de renforcer les partenariats, d'élargir la participation des acteurs et de formaliser un cadre collectif de gestion et de valorisation du patrimoine musical breton, susceptible d'inspirer d'autres initiatives culturelles fondées sur la logique des communs.

Contact : Marion Michelin - Responsable du pôle innovation-filières - mmichelin@cress-bretagne.org